



20^e

Rallye régional de la FOURME

RÈGLEMENT PARTICULIER

21 & 22 juillet 2012

COUPE de FRANCE des RALLYES
Challenge du Comité
Régional AUVERGNE

Organisation :

Avec le soutien de :

ARLANC



**MAIRIE de
VALCIVIÈRES**



COMMUNAUTE
Pays
d'Arzac
DE COMMUNES



AMBERT



**PUY-DE-DÔME
CONSEIL GENERAL**



team Livradois



a.s.a. Velay Auvergne

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : **18 juin 2012**
- Ouverture des engagements : **18 juin 2012**
- Clôture des engagements : **9 juillet 2012**
- Vérifications administratives : **21 juillet 2012 de 7h à 11h50**, Salle des Fêtes d'Arlanc
- Vérifications techniques : **21 juillet 2012 de 7h10 à 12h**, place de l'Eglise à Arlanc
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **21 juillet 2012 à 11h** à Arlanc
- Publication des équipages admis au départ : **21 juillet 2012 à 13h30** (mairie d'Arlanc)
- Départ de la place Jean Vellay à Arlanc : **21 juillet 2012 à 14h45**
- Arrivée du rallye : **21 juillet 2012 à 23h22** (1^{ère} voiture)
- Vérification finale : **22 juillet 2012 à partir de 0h30**, garage Renault Arlanc
- Publication des résultats du rallye : **22 juillet 2012 à 1h00** (mairie d'Arlanc)
- Remise des prix : **22 juillet 2012 à 11h** (salle omnisports d'Arlanc)

ARTICLE 1 P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 20^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 21 et 22 juillet 2012 en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne en date du N°

Comité d'organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Melle Maryse POUTIGNAT - M. Xavier MATHEVON - M. Alain LEBON
M. Pascal BERNARD - Melle Sandrine GERVAIS - Melle Emeline BREUIL

Secrétariat du Rallye : M. Pascal BERNARD - La Chaux - 63990 JOB
Tél. 04 73 82 94 88 - Fax 04 73 82 09 94
e-mail: teamlivradois@orange.fr
www.rallyedelafourme.info

Co-organisateur technique : Team Livradois - La Chaux - 63990 JOB

1.1 P - Officiels de l'épreuve

- Collège des Commissaires Sportifs
 - Président : **M. Armand AGOSTINHO**, lic N° 12775
 - Membre : **Mme Martine VINCENT**, lic N°44420
 - Secrétaire : **M. Régis VINCENT**, lic N°47545
- Directeur de course : **M. Daniel BERTHON**, lic N° 1621
- Directeurs de course adjoints : **GUIDJI**, lic N° 24304
 - M. Alain RENAUDIER**, lic N° 5250
- Directeur de course ES 1-3-5 : **M. Thierry DUPECHER**, lic N° 3564
- Directeur de course ES 2-4-6 : **M. Marc MOULIN**, lic N° 19079
 - M. Jean-Paul FRANCOIS**, lic N° 162919 (stagiaire)

- Médecin chef : **Mme Christine LESPIAUCQ**, lic N° 46467
- Commissaires techniques : **M. Serge PEGOLOTTI**, lic N° 6047 (Responsable),
M. Gérard JOUVHOMME, lic N° 51582, **M. Emeric PASCAL**, lic N° 37568
- Chargé des relations avec les concurrents : **M. Raymond COSTE**, lic N° 41191
- Voiture tricolore : **M. Roger DESMARIE**, lic N° 7736
- Chargé des relations avec la presse : **Mlle Emeline BREUIL**, lic N° 148499
- Juge de Fait : **M. Georges BEAL**, lic N° 2910

1.2 P - Eligibilité

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes, le challenge du Comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3 P - Vérifications

Les équipages engagés recevront, **uniquement par mail** avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 21 juillet 2012 de 7h à 12h à Arlanc (Salle des Fêtes). Les vérifications finales seront effectuées le 22 juillet 2012 à partir de 0h30.

Adresse : Garage Renault, route nationale, 63220 Arlanc
Taux horaire de la main d'œuvre : **45 euros TTC**

ARTICLE 2 P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscriptions

3.1 P - Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 P

Toute personne désirant participer au 20^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **accompagnée du montant des droits d'engagement, avant le 9 juillet 2012** (cachet de la Poste faisant foi).

3.1.10 P

Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum**.

3.1.11.1 P

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **270 euros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **540 euros**

3.1.12 P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

3.2 P - Equipage

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 P - Ordre de départ

Conformément à la Règlementation Générale des Rallyes, l'ordre de départ est laissé à la discrétion de l'organisateur.

ARTICLE 4 P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 P - Pneumatiques : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.2.1 P - Parcs d'assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée **uniquement** dans les **parcs d'assistance** (Parking Ets COMPTE-R à ARLANC et zone de loisirs du plan d'eau d'Ambert).

→ **ASSISTANCES INTERDITES en dehors de ces parcs.**

4.3.2.3 P

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans
- disposer une bâche étanche sous chaque voiture (3 m x 5 m mini. résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance

4.3.3 P - Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 P - PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont :

- Publicité obligatoire : **SANSAC, METALU du LIVRADOIS, PEUGEOT AMBERT, BATI BRICO MMA Assurances et SIFAM** sur les panneaux de portières
- Publicité facultative : **INTERMARCHÉ** sur les bandeaux de pare-brise

ARTICLE 6 P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P - Description

Le 20^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente **un parcours de 138,400 km** au total. Il est divisé en 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,400 km.

Les épreuves spéciales sont:

- ES 1-3-5: 7,500 km: Le Petit Vimal - Bunangues (voir carte générale du rallye ci-jointe)
- ES 2-4-6: 5,300 km: Le Suc - Montchaud

Le road-book est à retirer :

- au Café Lyonnais chez Gazon - 4 place du Livradois - 63600 AMBERT (samedi 14 juillet)
- au Bar Tabac de la Mairie - 108, Rte Nationale - 63220 ARLANC (dimanche 8 juillet + samedi 14 juillet)

6.2 P - Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

La durée des reconnaissances est limitée à deux jours : **le dimanche 8 et le samedi 14 juillet 2012 de 8h à 0h00, le nombre de passages est limité à 3 maximum.** Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

6.3 P - Carnet de contrôles

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 P - Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P - Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 P - Dispositions générales relatives au contrôles

7.2.11 P - Les commissaires de route et les chefs de poste seront porteurs d'une chasuble.

7.3 P - Contrôles horaires (C.H.) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 P - Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 P - Epreuves spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard FFSA. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.517.3 P - Dépannage

Conforme au règlement standard FFSA Les dépanneuses présentes au départ des ES seront à la disposition de la direction de course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

7.6 P - Parc fermé

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 P - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 P - PRIX - COUPES

1 coupe aux 1^{er}, 2^e et 3^e scratch + 10 premiers de chaque classe

1 FOURME à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)

SCRATCH

Premier	360 euros
Deuxième	260 euros
Troisième	180 euros
Quatrième	110 euros
Cinquième	50 euros

GROUPES

Premier	140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 euros (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	270 euros (- 50% si moins de 4 partants)
Deuxième	140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième	100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième	35 euros (si au moins 14 partants)
Septième	25 euros (si au moins 16 partants)

Les classes A7/A7K, A6/A6K, A5/A5K sont séparées.

Challenge Christian FILLIAT

1 coupe + 50 euros au 1^{er} N1

CLASSEMENT 100% FEMININ

Première : 70 euros + une coupe

Challenge SIFAM

1 coupe + 50 euros au plus jeune pilote

Total des prix distribuables : 20.245 euros. Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

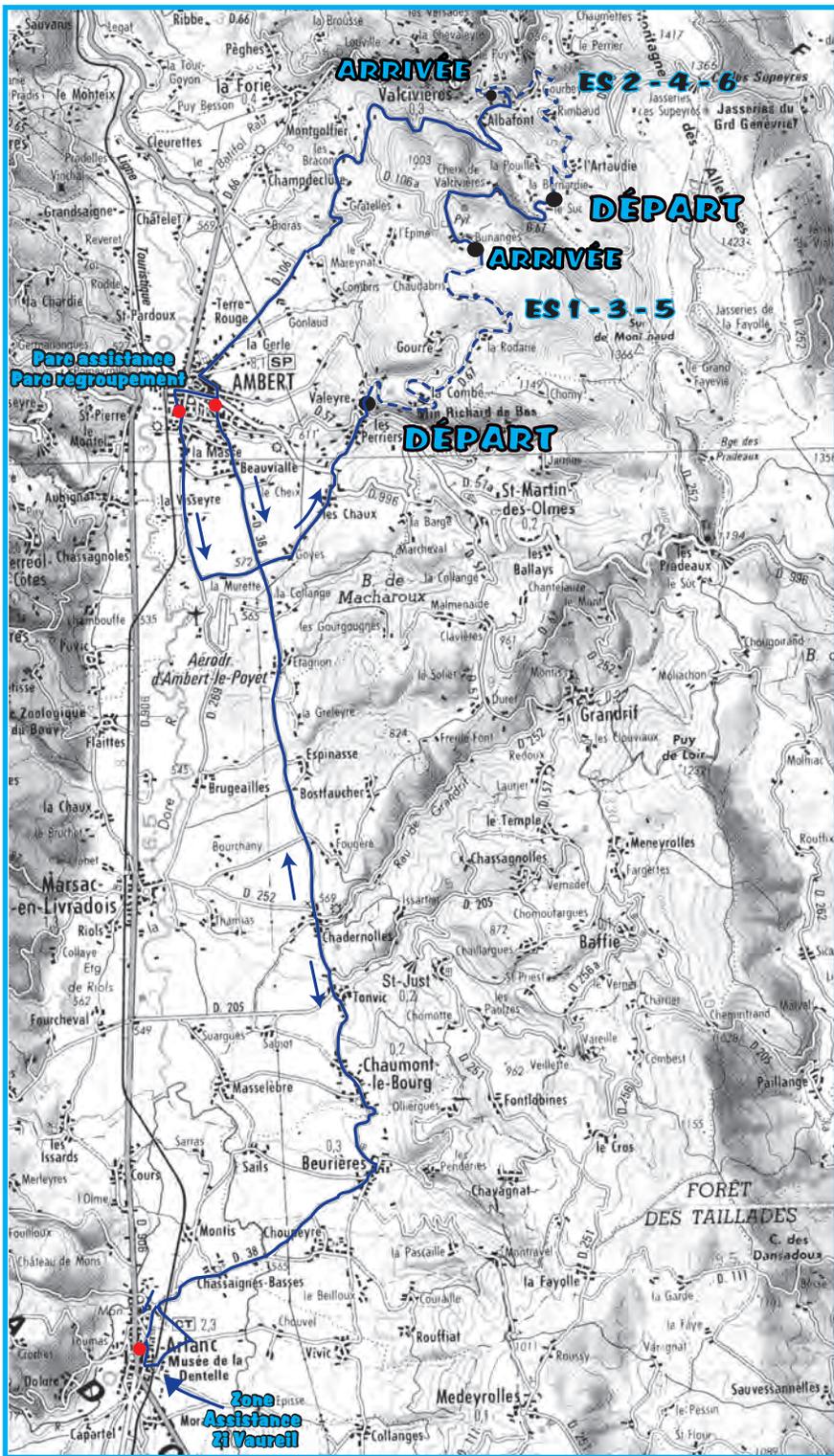
**La remise des prix se déroulera le dimanche 22 juillet 2012 à 11h
à la Salle Omnisports d'Ar lanc.**

Annexe Itinéraire / horaires

CH - DES AES	Désignation	Distance Partielle	Temps Imparti	Distance Totale	Heure 1 ^{ère} auto
CH 1	Parc fermé - Place C. de Gaulle (Arlanc)	0,000			14h45
CH 2	Entrée Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	1,000	0h08	1,000	14h53
CH 3	Sortie Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	0,800	0h17	1,800	15h10
CH 4	Moulin de Valeyre	19,800	0h30	21,600	15h40
NEUTRALISATION 3 min					
DES 1	Le Petit Vimal	0,200		21,800	15h43
AES 1	Entrée Village de Bunangues	7,500		29,300	
CH 5	Le Suc	3,200	0h20	32,500	16h03
NEUTRALISATION 3 min					
DES 2	Chemin du Suc	0,200		32,700	16h06
AES 2	Montchaud (vers maison à droite)	5,300		38,000	
CH 6	Entrée Regroupement (place Charles de Gaulle)	10,600	0h24	48,600	16h30
CH 7	Sortie Regroupement (regroupement 1h10 maxi)	0,200		48,800	17h40
CH 8	Entrée Parc Assistance (plan d'eau d'Ambert)	0,800	0h10	49,600	17h50
CH 9	Sortie Parc Assistance (durée : 45 min)	0,300		49,900	18h35
CH 10	Moulin de Valeyre	7,600	0h18	57,500	18h53
NEUTRALISATION 3 min					
DES 3	Le Petit Vimal	0,200		57,700	18h56
AES 3	Entrée Village de Bunangues	7,500		65,200	
CH 11	Le Suc	3,200	0h20	68,400	19h16
NEUTRALISATION 3 min					
DES 4	Chemin du Suc	0,200		68,600	19h19
AES 4	Montchaud (vers maison à droite)	5,300		73,900	
CH 12	Entrée Regroupement (place Charles de Gaulle)	10,600	0h24	84,500	19h43
CH 13	Sortie Regroupement (regroupement 1h10 maxi)	0,200		84,700	20h53
CH 14	Entrée Parc Assistance (plan d'eau d'Ambert)	0,800	0h10	85,500	21h03
CH 15	Sortie Parc Assistance (durée : 45 min)	0,300		85,800	21h48
CH 16	Moulin de Valeyre	7,600	0h18	93,400	22h06
NEUTRALISATION 3 min					
DES 5	Le Petit Vimal	0,200		93,600	22h09
AES 5	Entrée Village de Bunangues	7,500		101,100	
CH 17	Le Suc	3,200	0h20	104,300	22h29
NEUTRALISATION 3 min					
DES 6	Chemin du Suc	0,200		104,500	22h32
AES 6	Montchaud (vers maison à droite)	5,300		109,800	
CH 18	Entrée Parc fermé (Arlanc)	28,600	0h50	138,400	23h22

ADRESSES UTILES

OFFICE de TOURISME d'AMBERT - Tél. 04 73 82 61 90
 OFFICE DU TOURISME du PAYS d'ARLANC - Tél. 04 73 95 03 55



PIZZA BADETTE



Présent au Parc
fermé d'ARLANC
matin et soir

Pizza à emporter
Frites / Hot dog

06 73 27 35 06



Casse-croûte

Jeux à gratter
COTE & MATCH

108, route Nationale
63220 **ARLANC**

04 73 95 02 82

IMPRIMERIE NOUVELLE

J.P. CRONIE

Tous travaux
d'impression

Lettrage adhésif



63220 **ARLANC**
Tél. **04 73 95 02 86**

Menu spécial RALLYE

BAR - RESTAURANT

Café de Paris



CENTRE VILLE d'ARLANC

04 73 95 06 19



Exposition de la GAMME Renault Sport
avec la présence exceptionnelle
de **Jean RAGNOTTI**

RENAULT RICOUX AMBERT
Route du Puy (face à la piscine)

VENDREDI 20 JUILLET
à partir de 18h

